

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/09/2022

Dossier complet le :

27/09/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-4027

### 1. Intitulé du projet

Projet de turbinage des eaux des torrents de la Fournache et des Chaix (Commune d'Aussois - 73)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie d'Aussois

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M Stéphane BOYER (maire d'Aussois)

RCS / SIRET

2 1 7 3 0 0 2 3 5 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le Torrent de la Fournache (Commune d'Aussois - 73) en rive gauche du lac de Plan d'Amont.

Pour cela le projet prévoit:

- une prise d'eau principale dite "Fournache" (alt. 2370 mNGF) au niveau d'un seuil existant de mesure de débit construit en 2020 sur le torrent de la Fournache,
- une prise d'eau secondaire dite "des Chaix" (alt. 2420 mNGF) sur le torrent des Chaix,
- une conduite d'adduction de la prise d'eau des Chaix vers la prise d'eau de la Fournache (400 ml / DN 180),
- une conduite principale de la prise d'eau de la Fournache vers l'usine (950 ml / DN 300),
- un groupe de turbinage situé dans un chalet existant appartenant à la commune d'Aussois (alt. 2090 mNGF),
- une conduite de restitution des eaux turbinées entre le chalet usine et le lac de Plan d'Amont.

## 4.2 Objectifs du projet

A travers ce projet, la commune d'Aussois souhaite investir dans les énergies renouvelables en produisant une énergie totalement décarbonnée. Ce projet a pour but de valoriser le potentiel hydroélectrique des torrents de la Fournache et des Chaix, en exploitant le dénivelé important au-dessus du lac de Plan d'Amont.

Au stade actuel des études, ce projet d'aménagement permettrait la production d'environ 1670 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 760 habitants.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les principaux travaux consisteront:

- à réaliser une prise d'eau secondaire dite "des Chaix" (alt. 2420 mNGF) sur le torrent du même nom,
- à adapter la prise d'eau principale existante dite "de la Fournache" (alt. 2370 mNGF) sur le torrent du même nom,
- à poser une conduite d'adduction de la prise d'eau des Chaix vers la prise d'eau de la Fournache (400 ml / DN 180),
- à poser une conduite principale de la prise d'eau de la Fournache vers l'usine (950 ml / DN 300),
- à convertir le chalet existant en bâtiment usine (alt. 2090 mNGF). Ce dernier abritera la turbine, le générateur, les armoires de puissances et d'automatisme,
- à poser une conduite de restitution entre le bâtiment usine et le lac de Plan d'Amont.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'objectif du projet est de turbiner les eaux des deux torrents (Fournache et Chaix).

Le débit d'équipement de la turbine est de 230 L/s et le débit réservé proposé sera de 3 L/s pour la prise d'eau des Chaix et 11 L/s pour la prise d'eau de la Fournache, soit 10% du module (135 L/s).

L'analyse hydrologique réalisé à ce stade permet d'envisager une production moyenne de 1670 MWh/an.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au vu des éléments présentés ci-avant et de la finalité du projet, ce dernier fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique (au titre des articles L181-1 à L181-32 du Code de l'Environnement).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Altitude Prises d'eau	2370 m Fournache; 2420 m Chaix
Altitude Usine	2090 m
Hauteur de chute brute	280 m
Débit d'équipement	230 L/s
Module	135 L/s
Débit réservé	3 L/s Chaix + 11 L/s Fournache
Puissance	499 kW
Production	1,67 GWh/an

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rive gauche de la retenue EDF de  
Plan d'Amont - Aussois (73)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 2 6 ' 8 4 " 68 Lat. 6 ° 7 2 ' 9 2 " 12

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 2 6 ' 0 2 " 82 Lat. 0 6 ° 7 2 ' 0 4 " 65

Communes traversées :

Aussois (73)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I : « Fonds d'Aussois » ZNIEFF type II : « Massif de la Vanoise »
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 600 m du Parc National de la Vanoise (zone cœur).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone humide en aval de la prise d'eau des Chaix qui est évitée par le cheminement de la conduite d'adduction.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage se situe en amont de la prise d'eau de la Fournache. Le trop plein de ce captage se déverse dans la prise d'eau. La conduite d'adduction entre la prise d'eau des Chaix et la prise d'eau de la Fournache se situe en partie sur la limite des périmètres de protection de ce captage (les périmètres de protection éloigné, rapproché et immédiat ont la même limite en aval du captage).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité des sites suivants: - N2000 Directive Habitats - Massif de la Vanoise (600 m) - N2000 Directive Oiseaux - La Vanoise (600 m)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans les torrents de la Fournache et des Chaix. Ces derniers seront court-circuités (1km) jusqu'à leur confluence avec le lac de barrage de Plan d'Amont.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des ouvrages de prise d'eau et l'enfouissement de la conduite forcée devrait conduire à des excédents de matériaux en quantité faible qui seront réutilisés dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation temporaire lors de la réalisation des travaux des milieux terrestres. Perturbation en phase d'exploitation du fonctionnement hydrologique des portions court-circuitées des torrents des Chaix et de la Fournache. Néanmoins, ces torrents sont apiscicoles et présentes déjà de fortes pentes rendant infranchissable ces derniers pour les salmonidés notamment. Un diagnostic écologique réalisé en juillet 2022 est fourni en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence sur les sites N2000 alentours (600m) ne sera générée en phase travaux et en exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les conduites seront enterrées sur 100% de leur linéaire. Le tracé de la conduite sur la partie aval sera adapté au mieux pour éviter les boisements. La terre végétale décapée pour réaliser la tranchée sera remise en place lors du remblaiement et ré-ensemencée avec des essences locales.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prises d'eau étant localisées dans le lit mineur des torrents de la Fournache et des Chaix, elles sont exposées aux crues de ces cours d'eau et seront dimensionnées en conséquence. Les ouvrages de prises d'eau et le bâtiment usine ne sont pas situés dans l'emprise des Avalanches Probables identifiées par le CLPA.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements réguliers sont nécessaires pour des besoins d'exploitation et de maintenance. Néanmoins ces derniers ne sont pas significatifs compte-tenu de la présence d'une piste d'accès 4x4 et d'une station de ski à proximité immédiate du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment usine (chalet) sera insonorisé et aucune nuisance sonore en exploitation ne sera générée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier entraînera des vibrations localisées liées à la déambulation des engins et à la mise en place des ouvrages.  Durant la phase exploitation, la turbine et l'alternateur localisés dans le bâtiment-usine provoqueront des vibrations. Ces vibrations seront très localisées au niveau de ces deux éléments et seront reprises par les fondations du bâtiment-usine et non transmises à l'environnement proche.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement durant la phase travaux où les véhicules et engins utilisés lors de la mise en place des ouvrages engendreront des rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eau turbinée en amont du lac de barrage de Plan d'Amont. La totalité du débit prélevé en amont par les prises d'eau sera restituée au niveau du bâtiment usine. Les eaux rejetées ne présentent aucune modification physico-chimique par rapport aux eaux captées.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier pourra être productrice de déchets (emballages,...) qui feront l'objet d'un tri et d'une évacuation sélectifs pour leur traitement en stockage, élimination ou recyclage.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une prise d'eau secondaire sur le torrent des Chaix, de petites dimensions. La prise d'eau principale de la Fournache sera implantée au droit du petit seuil existant, et sera équipée d'un dessableur semi-enterré dans le talus rive droite, de manière à réduire son impact visuel. Le bâtiment usine réutilise un chalet existant, donc sans impact paysager. Les conduites sont enterrées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences principales sont générées par la construction d'une nouvelle prise d'eau sur le torrent des Chaix et de conduites entre la prise d'eau des Chaix et l'usine, en passant par la prise d'eau principale de la Fournache.

Sur un linéaire totale de conduite de 1350 ml, 550 ml seront enterrées sous une piste existante. Le reste sera enterré en suivant un cheminement évitant les milieux à enjeux inventoriés dans le diagnostic écologique réalisé en été 2022 par Alp'Pagès.

Lors de la réalisation des travaux, toutes les préconisations seront prises pour limiter les incidences sur les milieux et les espèces présentes et notamment:

- évitement temporel,
- évitement spatiale par des mise en défens de milieux à enjeux,
- isolement des zones de travaux en milieux aquatique.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En regard:

- de la réutilisation d'infrastructures existantes,
- de l'enfouissement sous des pistes existantes d'un linéaire conséquent des conduites à poser,
- de l'absence d'habitats d'intérêt communautaires sur le tracé du projet,

le projet peut-être dispensé d'évaluation environnementale au profit d'une étude d'incidence.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

ANNEXE 7 - Diagnostic Écologique réalisé en été 2022 par la société Alp'Pagès (caractérisation des milieux et recherche d'espèces protégées).

ANNEXE 8 - DUP Aussois - Captage Fournache

## 9. Engagement et signature

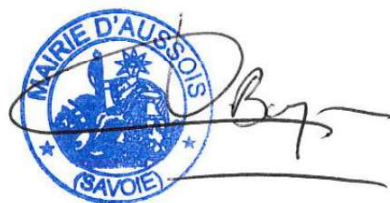
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AUSSOIS

le, 26/09/2022

Signature



Boyer Stéphane  
Maire d'Aussois